



Administration communale  
1144 BALLENS

## Conditions d'utilisation de la Cabane de la Bienvenue

- En partant, les tables sont nettoyées et rangées, la cabane est balayée
- Par mesure de sécurité, le potager sera consciencieusement fermé
- Les volets et les fenêtres sont fermés, la porte est fermée à clés
- Les abords du refuge sont nettoyés
- En quittant les lieux, s'assurer que l'éventuel feu extérieur soit éteint
- Les ordures sont évacuées par les soins de l'utilisateur
- **Les clés sont déposées au bureau communal dès la fin de l'utilisation (boîte aux lettres devant le collège)**



L'utilisateur qui constate un dégât en arrivant l'annoncera sans tarder à l'administration communale (021 809 52 39) ou au municipal des forêts, M. Yves Coeytaux (079 432 45 47).

**Les dégâts constatés après location seront facturés au dernier utilisateur.**